

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 074-217400704-20240820-D2024_74-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 74

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	19
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 13 août 2024

**OBJET : PRÉSENTATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE
THONON AGGLOMÉRATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt août, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELOT C.
DENERVAUD M. RACINE FREIXENET M.
CHEVRON F. DIANA C. QUERNEC GARIN
C. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : PLEYNET J.P. « pouvoir à
BAARSCH C. » BILLARD G. CORNU C.
MATTERA A. GEROUDET A.
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
Ch »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire présente le rapport annuel d'activités 2023 transmis par Thonon agglomération et ouvre le débat.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n° 2024.00186 en date du 25 juin 2024 prenant acte du rapport d'activités de Thonon agglomération ;

Vu le rapport d'activités 2023 de Thonon agglomération ;

Considérant que le président de l'EPCI doit envoyer chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport d'activités ;

Considérant que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 074-217400704-20240820-D2024_74-DE



dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants intercommunaux peuvent être entendus ;

Entendu l'exposé de Madame le maire, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 de la communauté d'agglomération Thonon agglomération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

